

# PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2021

## COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES

### École St-Eugène

201, rue Turgeon  
Saint-Jean-sur-Richelieu  
J3B 3Z1

Approuvé par le conseil d'établissement le :

L'enfant apprend à intimider lorsqu'il a été intimidé, blessé, apeuré ou meurtri.

## INTRODUCTION

---

La loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école est entrée en vigueur le 15 juin 2012. L'application de cette loi oblige les directions d'école primaire et les directions d'école secondaire à élaborer un plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence qui tient compte de la réalité de son milieu. La révision et l'actualisation de ce plan se font annuellement (article 75.1 de la LIP).

Notre plan de lutte est coordonné avec notre projet éducatif :

### **Notre MISSION :**

- L'école St-Eugène s'engage à respecter la mission de l'école québécoise, soit d'instruire, socialiser et qualifier ses élèves.

### **Notre VISION :**

- Développer chez nos élèves un esprit sain dans un corps sain.

### **Nos VALEURS :**

- Les valeurs sociales: L'aide et le partage, la communication et la famille;
- Les valeurs scolaires: L'apprentissage, le plaisir intellectuel et la progression/évolution;
- Les valeurs personnelles: L'estime de soi, la persévérance et le respect des autres.

Par cette publication, nous visons à faire connaître les différents moyens mis en place par le personnel de l'école pour prévenir et intervenir au regard de l'intimidation et la violence.

L'école et la famille sont alliées dans l'intervention et travaillent ensemble à éduquer les citoyens de demain. Ainsi, les intervenants scolaires sont là pour répondre aux questions des parents, tout autant que nous avons besoin de leur collaboration.

Cependant, il est important de garder en tête que les professionnels scolaires, dans certains cas, ne pourront pas tout dire, par souci d'éthique et pour respecter la confidentialité. Par exemple, les sanctions mises en place ne pourront être partagées. Ils relèvent de la responsabilité de l'école de les faire appliquer.

Le personnel de l'École St-Eugène

## ASSISES LÉGALES

---

Ces assises sont à considérer lorsque des situations de violence, de harcèlement et d'intimidation sont traitées dans notre école. Elles sont nos points de repère lors de nos interventions, notre encadrement et notre soutien.

- **La Charte des droits et libertés du Québec**  
Libertés et droits fondamentaux (articles 1 et 4)
  
- **La Charte canadienne des droits et libertés**  
Vie, liberté et sécurité (article 7)
  
- **Le Code civil du Québec**  
Intégrité de la personne (article 10)  
Respect des droits de l'enfant (article 32)  
Respect de la réputation et de la vie privée (article 35)
  
- **Le Code criminel du Canada**  
Harcèlement criminel (article 264 (1))  
Proférer des menaces (article 264.1 (1))  
Extorsion (article 346 (1))  
Intimidation (article 423 (1))
  
- **La Loi de l'instruction publique**  
Obligations de l'enseignant (article 22)  
Fonctions et pouvoirs généraux (article 76)
  
- **Code de vie de l'école**  
Je dis NON à la violence physique et verbale. Je respecte les personnes, en gestes et en paroles. (1)  
Je reconnais l'autorité de tous les adultes de l'école. Je suis poli et je les respecte en gestes et en paroles. (2)  
Je respecte les règles de la classe. (3)

## DÉFINITIONS

---

### Taquinerie

Action qui, par jeu et sans méchanceté, se plaît à agacer autrui. (Larousse)

### Conflit

Les conflits font partie du développement normal de l'enfant et sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi et sa capacité à faire des compromis.

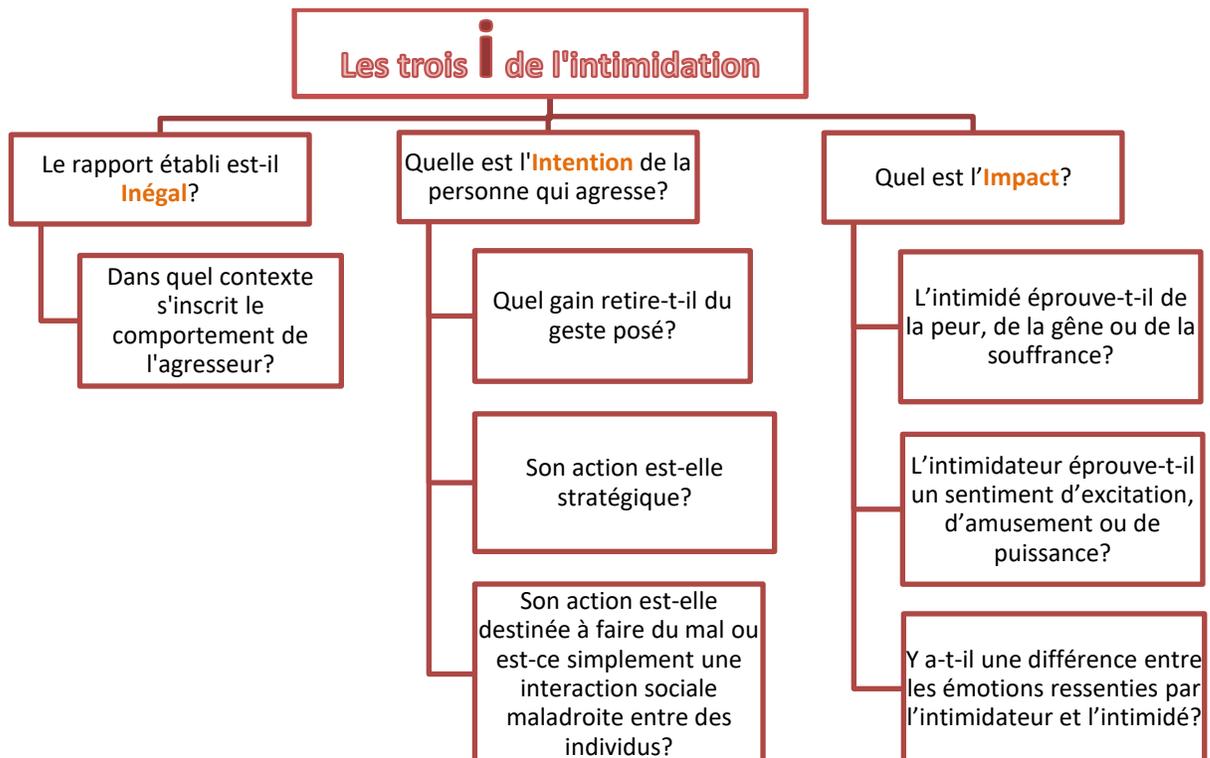
### Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (la loi sur l'instruction publique, article 13, alinéa 1.1 et 3).

### Intimidation

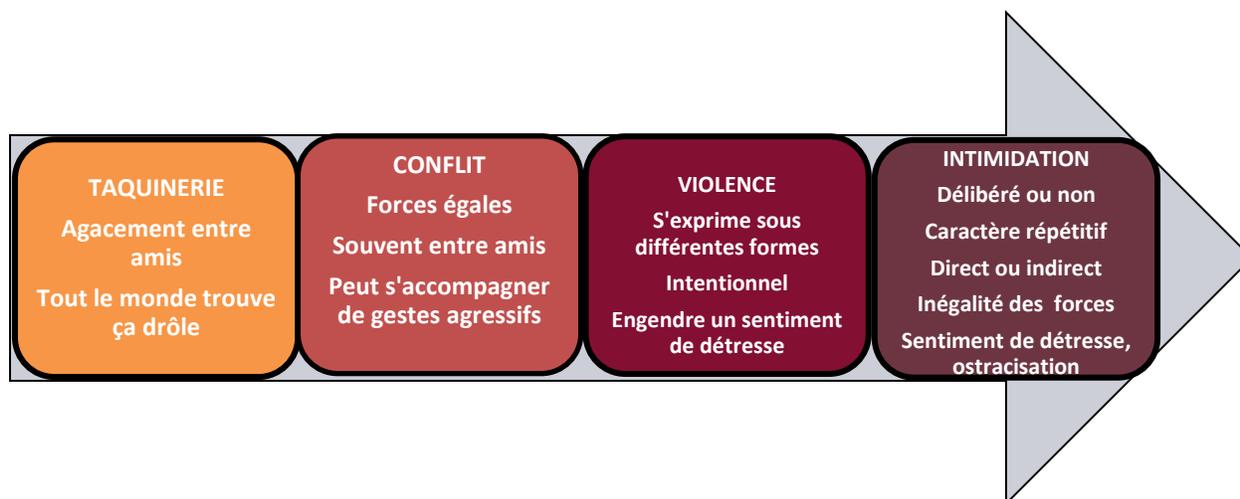
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (la loi sur l'instruction publique, article 13, alinéa 1.1 et 3).

Les gestes d'intimidation ne sont pas nécessaires pour grandir et ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que les auteurs ou les témoins.



Souvent, lors d'une situation conflictuelle, l'enfant se sent intimidé. Comment distinguer le conflit de l'intimidation ? Voici quelques repères :

LE CONFLIT	L'INTIMIDATION
Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue;	Une des personnes s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force);
Deux enfants cherchent à gagner;	Un enfant prend l'initiative et veut gagner sur l'autre;
Deux élèves argumentent ce qui peut mener à des gestes agressifs;	Un élève veut gagner et pose des gestes agressifs ou d'exclusion sociale pour y arriver;
Rapport égalitaire;	Rapport inégalitaire;
Le conflit amène un sentiment de satisfaction pour les deux parties lorsque résolu. Non résolu les deux peuvent se sentir perdants.	Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime que sur les auteurs ou les témoins.



## **PORTRAIT DE LA SITUATION À L'ÉCOLE ST-EUGÈNE**

---

L'École St-Eugène est une école primaire accueillant près de 600 élèves, du préscolaire à la 6<sup>e</sup> année. En plus de sa clientèle régulière, nous y accueillons les élèves d'autres écoles, mais présentant des limitations physiques. Entre 70 et 80 adultes travaillent auprès des élèves. De ce nombre, environ la moitié fréquente le service de garde le matin, le midi et le soir.

Bien que chaque situation de conflit, d'agressivité, de violence ou d'intimidation soit de trop, et sans banaliser chacune d'elle, nous constatons que nous intervenons sur une grande quantité de conflits ou d'offenses, davantage que de situations de violence et d'intimidation.

Afin de partager le portrait de la situation à l'École St-Eugène, nous avons compilé et analysé les différentes situations d'intimidation et de violence (annexe A). Malheureusement, cette première collecte ne peut nous permettre de donner un portrait distinct des situations d'intimidation ou de violence, mais les acteurs du milieu vous confirmeront qu'il s'agit majoritairement de situations de violence suite à un conflit. Cette première collecte, effectuée à partir de l'année scolaire 2016-2017, servira aussi de point de comparaison, nous permettant d'évaluer l'efficacité des moyens de prévention mis en place.

Nous pouvons donc constater que :

- Les garçons sont davantage impliqués que les filles;
- Les grands (3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année) se retrouvent plus souvent mêlés à des situations d'intimidation ou de violence;
- Les situations se présentent lors des récréations et des heures de dîner, parfois sur le chemin de l'école et de rares fois en classe;
- Les gestes posés sont physiques (ex. frapper, bousculer), verbaux (ex. insulter) ou sociaux (ex. exclure, répandre des rumeurs). Aucun cas d'intimidation ou de violence psychologique, de taxage ou de cyber intimidation n'ont été répertoriés en 2016-2017;
- Les causes sont presque toujours de l'ordre de l'apparence physique où des élèves s'insultent, ou de vulgarités.

### **Saviez-vous que...**

Une étude canadienne a démontré que 60 % des jeunes garçons ayant été identifiés comme étant des intimidateurs durant leur jeunesse possédaient un dossier criminel lorsqu'ils atteignaient l'âge de 24 ans. Dans cette optique, nous avons décidé d'intervenir auprès des agresseurs pour que l'intimidation cesse, mais aussi afin de les soutenir pour qu'ils puissent développer des comportements pro sociaux.

## MOYENS MIS EN PLACE

---

### Sensibilisation et prévention

Sachant que la prévention et la sensibilisation permettent de réduire l'incidence de l'intimidation et de la violence, voici les moyens que nous mettrons en place pour prévenir de telles situations :

- Travailler selon la théorie de l'intelligence émotionnelle;
- Offrir des ateliers d'habiletés sociales aux élèves (gestion du stress, autorégulation, affirmation de soi...);
- Revoir annuellement le code de vie, afin d'assurer un encadrement et des règles de vie favorisant les bons comportements;
- Enseigner les comportements attendus;
- Animer des capsules d'information adaptées à l'âge des élèves (s'affirmer, reconnaître une situation de conflit, d'intimidation ou de violence, poser les actions nécessaires, etc.) – Voir Annexe D;
- Fournir des capsules d'information aux parents par l'entremise du Journal d'Eugène;
- Rendre disponibles sur le site Internet de l'école le Guide Hiboux et ce présent plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école;
- Planifier la surveillance par des adultes (récréations, heures du dîner, entrées et sorties des classes);
- Organiser, chaque année, une journée de sensibilisation auprès des élèves et distribuer du matériel faisant la promotion des relations harmonieuses (dont la distribution d'objets promotionnels);
- Faire signer un contrat d'engagement (pour les élèves et les parents) dans l'agenda;
- Collecter des données sur les manquements majeurs et les situations d'intimidation et de violence trois fois par année, afin de cibler les actions à poser en cours d'année;
- Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence.

Nous préconisons des interventions positives favorisant le développement de relations harmonieuses.

### Signalement

L'élève peut signaler toute situation d'intimidation ou de violence dont il est victime, acteur, coacteur ou témoin en utilisant l'un ou l'autre des moyens suivants :

- Parler à un adulte de l'école (de préférence à son enseignant/e);
- Compléter les fiches de signalement et les placer dans les boîtes aux lettres rouges situées aux extrémités des corridors et près du bureau du technicien en éducation spécialisée. Des fiches de signalement sont disponibles dans toutes les classes, dans l'agenda et sur demande à tout adulte de l'école. Chaque jour, un adulte de l'école vérifie le contenu des boîtes et enclenche le protocole d'intervention, au besoin. L'enfant peut aussi demander l'aide d'un adulte pour compléter la fiche;
- La fiche est remplie au meilleur de la connaissance de la personne qui la complète. Aucune demande d'aide n'est rejetée pour manque d'information.

Si l'enfant communique à la maison qu'il est victime, témoin, auteur ou coauteur d'intimidation, le parent doit signaler en suivant la procédure suivante :

- Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante;
- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à l'enseignant (e) et s'il ou elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de l'enfant, téléphoner à la direction;
- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction et qu'elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, il est possible de téléphoner à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

Le protocole d'intervention sera mis en place dès que l'école sera informée de la situation.

Les cas d'intimidation ou de violence entre adultes seront traités conformément à la politique de la commission scolaire visant à contrer la violence en milieu de travail.

Dans la mesure où un adulte pose un geste d'intimidation ou de violence envers un élève, une action sera prise et un suivi sera réalisé par la direction de l'école selon la gravité du geste posé.

### Intervention et soutien

Voici comment les adultes de l'école comptent intervenir lors d'un événement jugé comme étant de l'intimidation ou de la violence :

#### AU PREMIER SIGNE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs (s'en tenir aux faits)
- **INTERVENIR** en rappelant à l'élève le règlement de l'école et en soulignant les répercussions de son geste sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement attendu

- Généralement, la situation est rapportée par un élève, un groupe d'élève ou un parent;
- Une intervention est faite auprès des personnes impliquées :
  - **Arrêter :**
    - Assurer la sécurité de l'intimidé, le rassurer et lui expliquer la démarche à venir.
  - **Nommer/signaler :**
    - Compléter la fiche de signalement (si ce n'est pas déjà fait);
    - Prévenir les intervenants concernés;
    - Rencontrer l'intimidateur (les intimidateurs) pour permettre de donner leur version (annexe B);
    - Rencontrer le (les) coauteur (s) pour permettre de donner leur version (annexe B);
    - Rencontrer le (les) témoin(s) pour permettre de donner leur version (annexe B);
    - Informer les parents de la situation et de la démarche.
  - **Évaluer :**
    - Évaluer la durée, l'intensité et les rapports entre les personnes.
  - **Régler :**
    - Si l'intimidé est à l'aise avec la situation, celui-ci est invité à rencontrer l'intimidateur avec le soutien d'un adulte, afin de lui partager ses attentes. Cette façon de faire permet à l'intimidé de reprendre sa place dans la relation. S'il n'est pas à l'aise, un adulte de l'école rencontrera l'intimidateur et le coauteur (s'il y a

lieu) pour s'assurer que la situation cesse. L'intimidé est aussi informé et encouragé à dénoncer sans attendre si la situation se répète.

○ **Faire le suivi :**

- Mettre en place les mesures retenues auprès des différents acteurs (annexe C : Tableaux des mesures d'encadrement et de soutien);
- Faire le suivi une semaine, puis un mois plus tard afin de s'assurer que la situation est rentrée dans l'ordre;
- Le directeur de l'école :
  - S'engage à faire le suivi des actions prévues en fonction de l'acte d'intimidation ou de violence avec diligence (75.2 de la LIP);
  - Communique promptement avec les parents des élèves impliqués lorsqu'il est saisi d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (article 96.12 de la LIP);
  - Informe les parents de leur droit de contacter le service à la clientèle dans la mesure où ils ne sont pas satisfaits du traitement du signalement (article 96.12 de la LIP).

**QUAND LE  
COMPORTEMENT  
D'INTIMIDATION OU DE  
VIOLENCE SE REPETE**

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs (s'en tenir aux faits)
- **INTERVENIR** en rappelant à l'élève le règlement de l'école et en soulignant les répercussions de son geste sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement attendu
- **CONFRONTER** l'élève par rapport à son comportement (mentaliser)
- **INTERDIRE** le comportement, établir des limites, retirer l'élève de la zone à risque, donner une sanction en fonction du niveau d'intensité de l'acte posé

**QUAND LE  
COMPORTEMENT  
D'INTIMIDATION OU DE  
VIOLENCE EST FREQUENT  
OU GRAVE**

- **DÉCRIRE** le comportement en termes clairs et directs (s'en tenir aux faits)
- **INTERVENIR** en rappelant le règlement de l'école et en soulignant les répercussions sur autrui
- **ENSEIGNER** le comportement de remplacement attendu
- **CONFRONTER** l'élève par rapport à son comportement (mentaliser)
- **INTERDIRE** le comportement, établir des limites, retirer l'élève de la zone à risque, donner une sanction en fonction du niveau d'intensité de l'acte posé
- **SIGNALER ET RÉFÉRER** le cas au besoin à la police, à la DPJ, au CLSC ou à un organisme communautaire

## AUTRES RESSOURCES DISPONIBLES

---

- Guide Hibou : <http://www.csdhr.qc.ca/?C0947370-112F-4FD3-AA1A-227B05FE402E>
- Sensible à ta réalité : [sensibleatarealite.com](http://sensibleatarealite.com)
- Sensible à votre réalité : [sensibleavotrerealite.com](http://sensibleavotrerealite.com)
- Tel-Jeunes (1-800-263-3366)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute <http://www.jeunessejecoute.ca/>)
- [www.mojagis.com](http://www.mojagis.com)
- <http://www.plusfort.org/>
- CSSS
- Intervenants scolaires (voir la liste des ressources dans l'agenda scolaire de votre enfant)
- Maison des Jeunes Le Dôme, St-Jean-sur-Richelieu (450-346-2147)

## PORTRAIT DE LA SITUATION 2016-2017

<b>Tableau 1 : Nombre de manifestations d'intimidation et de violence en 2016-2017</b>			
	<b>Auteurs</b>	<b>Co-Auteurs</b>	<b>Victimes</b>
<b>Garçons</b>	Préscolaire : ∅ 1re année : 1 2e année : 1 3e année : 1 4e année : 4 5e année : 6 6e année : 2  <b>Total : 15</b>	Préscolaire : ∅ 1re année : ∅ 2e année : ∅ 3e année : 1 4e année : 1 5e année : 2 6e année : ∅  <b>Total : 4</b>	Préscolaire : ∅ 1re année : 4 2e année : 2 3e année : 2 4e année : 4 5e année : 3 6e année : 4  <b>Total : 19</b>
<b>Filles</b>	Préscolaire : ∅ 1re année : ∅ 2e année : ∅ 3e année : ∅ 4e année : ∅ 5e année : 1 6e année : ∅  <b>Total : 1</b>	Préscolaire : ∅ 1re année : ∅ 2e année : ∅ 3e année : ∅ 4e année : 1 ∅ 5e année : 2 6e année : ∅  <b>Total : 3</b>	Préscolaire : ∅ 1re année : 4 2e année : 1 3e année : 2 4e année : ∅ 5e année : 1 6e année : ∅  <b>Total : 8</b>

<b>Tableau 2 : Descriptions des actes</b>		
<b>Nature des gestes posés</b>	<b>Causes identifiées</b>	<b>Moments</b>
Physique : ✓	Orientation sexuelle : ∅	Chemin de l'école (matinée) : ✓
Verbal : ✓	Race : ∅	Accueil (à l'école) : ✓
Psychologique : ∅	Religion : 0	Récréations : ✓
Social : ✓	Origine ethnique : ∅	Heure du dîner : ✓
Instrumental (taxage) : ∅	Apparence physique : ✓	Retour à la maison : ✓
Cyber intimidation : ∅	Statut socio-économique : ∅	En classe : ✓
Autre : ∅	Autre : Conflits : ✓	Autre : ∅

### EXEMPLES D'INTERVENTIONS ENVERS LES INTIMIDATEURS EN SITUATION D'INTIMIDATION (À ADAPTER SELON LA SITUATION)

#### Décrire ou faire décrire le comportement en termes clairs et directs.

- Affirmer les faits pour éviter les argumentations inutiles, même si l'intervenant ne possède pas toute l'information plutôt que questionner (ex. Je t'ai vu... Zoé a été bousculée dans les corridors ; *Je suis préoccupé, car des élèves ont fait la vie dure à Mélanie ou Maryse a été bousculée dans le corridor*);
- Éviter les formules trop vagues (ex. *J'ai entendu dire...*) ;
- Inviter l'élève à dire ce qu'il connaît de la situation en utilisant des questions ouvertes :
  - Utiliser des phrases de type cognitif (ex. *Que s'est-il passé? Es-tu au courant de cela?*);
  - Ne pas utiliser les questions de type affectif à cette étape afin d'éviter que l'élève ne se braque inutilement (ex. *Peux-tu te mettre à sa place?*);
  - Dès que l'élève a reconnu que quelque chose s'est passé, sans nécessairement se déclarer coupable, cesser de chercher des explications, mentaliser, mettre des mots sur le ressenti (ex. *C'est difficile pour toi..., Ça n'a pas fonctionné comme tu le voulais..., Ça te met en colère quand on te dépasse dans le rang...*).

#### Intervenir

- Indiquer que cette situation en est une d'intimidation
  - Revenir aux trois I de l'intimidation;
  - Exploiter les sub personnalités, éveiller la polarité – intelligence émotionnelle (ex. *Tu as intimidé, mais tu n'es pas un intimidateur.*);
- Souligner les répercussions sur les autres;
- Rappeler le règlement et appliquer une conséquence s'il y a lieu, en dépersonnalisant l'intervention (ex. *Le règlement de l'école dit que... C'est dommage, je vais devoir ...*).

#### Confronter l'élève à propos de son comportement

- Mentaliser (ex. *C'est difficile pour toi d'être sur la cour de récréation quand je ne suis pas là pour veiller sur toi*);
- Confronter, mettre en évidence des contradictions entre ce qui est dit et ce qui est fait, entre deux attitudes, deux émotions, deux comportements qui ne vont pas ensemble;
- Interdire le comportement ou établir les limites;
- Retirer l'élève de la zone sensible (ex. *Tu n'es pas prêt à aller à la récréation avec les autres... C'est difficile pour toi de rester dans les corridors sans surveillance pendant les pauses... J'ai décidé qu'il serait mieux pour toi de passer tes pauses au bureau du surveillant, d'aider le concierge pendant les pauses, etc.*);
- En imposant une sanction en fonction du niveau d'intensité de l'acte posé, du contexte, de la dynamique de l'élève, de ses forces, ses qualités, sa maturité, ses remords, sa culpabilité, la démarche de réparation, la possibilité de récurrence, etc.).

### Enseigner le comportement de remplacement

- Enseigner des habiletés sociales : comment demander quelque chose, manifester son désaccord, exprimer ses sentiments et ses besoins, etc. (ex. *Voici ce que tu vas faire la prochaine fois et comment tu vas le faire... pour être bien, etc.*).

### Signaler et référer le cas

- Selon le cas, il peut s'avérer nécessaire de signaler ou référer le cas à l'une des personnes ou un des organismes externes (ex. Service de police, Direction de la protection de la jeunesse, organismes communautaires, etc.). L'école collaborera à cette démarche et aux moyens mis en place, dans les limites de son mandat.

### Saviez-vous que...

**Si l'enfant a posé un geste d'intimidation, il est recommandé à ses parents de :** travailler en collaboration avec l'école, éviter de banaliser la situation, discuter avec l'enfant et lui donner des alternatives positives, interdire ce comportement, faire comprendre que la situation est prise très au sérieux, lui expliquer la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles, superviser ses activités, exposer les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

L'école peut aider les parents à remplir un formulaire de demande d'aide au CLSC.

## TABLEAUX D'EXEMPLES DE MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN

Afin de soutenir et d'encadrer les victimes d'actes d'intimidation ou de violence, tout comme les auteurs, les coauteurs et les témoins, voici les mesures qui pourraient être prises. Le choix d'une mesure plutôt que d'une autre sera réalisé en se basant l'analyse de la situation, la réalité du milieu et les besoins des élèves.

TABLEAU B-1 MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN AUPRÈS DES VICTIMES			
	MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
<b>VICTIMES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être discret : éloigner l'élève et le rencontrer seul;</li> <li>• Reconnaître l'incident : «Je regrette ce qui t'est arrivé»;</li> <li>• Identifier l'état de l'élève : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse;</li> <li>• Recueillir de l'information : Que s'est-il passé, qui, combien de fois?</li> <li>• Établir un plan pour assurer sa sécurité;</li> <li>• Assurer à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé;</li> <li>• Rédiger un compte-rendu sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi;</li> <li>• Organiser une rencontre entre l'élève et la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence;</li> <li>• Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit;</li> <li>• Consigner les informations;</li> <li>• Mettre en place des mesures de soutien si nécessaire;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recadrer les perceptions biaisées;</li> <li>• Développer des solutions de rechange;</li> <li>• Rechercher des alliés;</li> <li>• Organiser un soutien par des pairs désignés;</li> <li>• Outiller l'élève dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi;</li> <li>• Participer à des activités de développement d'habiletés sociales;</li> <li>• Référer l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe;</li> <li>• Accompagner l'élève pour une discussion avec l'intimidé, dans les cas de niveau 1.</li> <li>• Etc.;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées;</li> <li>• La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents;</li> <li>• Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert;</li> <li>• Etc.</li> </ul>

**TABLEAU B-2 : MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN AUPRÈS DES TÉMOINS**

MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
<ul style="list-style-type: none"><li>• Recueillir les noms des témoins et les rencontrer;</li><li>• S'assurer que les élèves vont bien;</li><li>• Nommer le comportement étudié et indiquer qu'il est inacceptable;</li><li>• Nommer l'importance de dénoncer et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise;</li><li>• Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit;</li><li>• Mises en place de mesures de soutien si nécessaire;</li><li>• Etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire;</li><li>• Référer l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe;</li><li>• Participer à des activités d'éducation sur l'importance de dénoncer;</li><li>• Participer à des activités de développement des habiletés sociales;</li><li>• Etc.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La personne responsable du suivi reverra l'élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation;</li><li>• Etc.</li></ul>

### Saviez-vous que...

Ce n'est que récemment que les recherches ont tourné leur attention vers le rôle des témoins dans les situations d'intimidation, et peu d'études portent précisément sur les témoins [1]. Les recherches qui ont été menées ont montré que les témoins peuvent être tout aussi importants que les victimes ou les intimidateurs pour déterminer comment une situation d'intimidation se joue [2] et que les témoins pourraient souffrir d'effets négatifs qui sont aussi néfastes ou pires que ceux dont souffre la victime [3].

Réf : Le centre canadien d'éducation aux médias de littératie numérique

**TABLEAU B-3 : MESURES D'ENCADREMENT ET DE SOUTIEN AUPRÈS DES AUTEURS ET COAUTEURS**

MESURES D'INTERVENTION		MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
NIVEAU 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appeler les parents;</li> <li>• Garder à la vue;</li> <li>• Organiser des récréations guidées;</li> <li>• Faire rester à la récréation ou après l'école pour aider quelqu'un</li> <li>• Faire appeler ses parents par l'élève pour expliquer son comportement;</li> <li>• Faire faire des travaux communautaires;</li> <li>• Utiliser le modèle de classe d'accueil (aller passer du temps dans une autre classe – 2 années de différence);</li> <li>• Suspendre l'élève des contextes propices à l'intimidation;</li> <li>• Faire faire des pratiques guidées;</li> <li>• Réparer les torts causés;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guider dans des apprentissages sociaux (affiche, compte-rendu d'une recherche, tutorat);</li> <li>• Donner du soutien individuel;</li> <li>• Faire signer un contrat de comportement;</li> <li>• Organiser des activités de développement d'habiletés sociales;</li> <li>• Pratiquer des gestes de bienveillance et les noter;</li> <li>• Carnet des bons coups;</li> <li>• Observer les actes pro sociaux durant la récréation;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève;</li> <li>• Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et solliciter leur collaboration;</li> <li>• Etc.</li> </ul>
NIVEAU 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Interdire de contacter l'intimidé pour un temps déterminé;</li> <li>• Retirer durant les pauses et le midi (à l'interne ou à l'externe);</li> <li>• Assigner à des lieux déterminés ou de tâches constructives;</li> <li>• Suspendre à l'interne ou à l'externe;</li> <li>• Retirer de la zone à risque;</li> <li>• Faire faire des pratiques guidées;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner un tuteur d'attachement;</li> <li>• Faire participer à un groupe de résolution de conflits ou de développement des habiletés sociales;</li> <li>• Faire signer un contrat de non-intimidation;</li> <li>• Organiser un suivi par le technicien en éducation spécialisée;</li> <li>• Reprendre et ajuster le protocole en cas de récidive;</li> <li>• Donner des responsabilités;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	
NIVEAU 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retirer de la zone à risque;</li> <li>• Rencontrer les parents;</li> <li>• Suspendre à l'interne ou à l'externe;</li> <li>• Porter plainte à la police (par la victime);</li> <li>• Référer au Service Répit de la Commission scolaire;</li> <li>• Transférer d'école ou de commission scolaire;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un suivi individuel avec un professionnel de l'école;</li> <li>• Référer aux ressources professionnelles de la communauté;</li> <li>• Organiser des cours à domicile;</li> <li>• Organiser un comité de concertation avec les organismes externes;</li> <li>• Référer au CISSS;</li> <li>• Référer à l'Équipe Intervention jeunesse;</li> <li>• Référer au programme d'aide du CLSC;</li> <li>• Faire un signalement à la DPJ;</li> <li>• Etc.</li> </ul>	

## Plan des interventions visant les habiletés sociales et à contrer l'intimidation

### Précolaire :

- Programme La Ribambelle animé par le service de psychoéducation et l'enseignante
- Objectifs : Dépistage précoce des problèmes de comportements au préscolaire et faciliter la gestion de l'anxiété.

### Première année :

- Thèmes : Apprendre à s'affirmer et les degrés d'affirmation.
- Deux rencontres de 35 minutes.
- Notions : Méthode 1-2-3 pour s'affirmer, degrés d'affirmations avec l'image des feux de circulation.
- Matériel à préparer :
  - ✓ 1 affiche par classe pour rappeler la Méthode 1-2-3.
  - ✓ Image des feux de circulation.
  - ✓ Cartes animations avec mises en situation.

### Deuxième année :

- Thèmes : Les habiletés sociales – Être un bon ami
- Un atelier de 45 minutes
- Notions : Ce qui attire les autres vers moi ou leur donne envie d'être mon ami. Ce qui éloigne les autres.
- Matériel à préparer :
  - ✓ 2 affiches par classe pour ce qui attire et éloigne les autres.
  - ✓ Quiz sur les bons comportements en se basant sur le test des habiletés sociales.

### Troisième année :

- Thèmes : Les habiletés sociales, être un bon ami et choisir de bons amis
- Deux ateliers de 45 minutes
- Notions : Ce qui attire les autres vers moi ou leur donne envie d'être mon ami. Ce qui éloigne les autres. Les cercles d'amitiés (meilleur ami, ami, connaissance, etc.).
- Matériel à préparer :
  - ✓ 2 affiches par classe pour ce qui attire et éloigne les autres.
  - ✓ 1 affiche par classe pour les qualités à rechercher chez un ami.
  - ✓ Affiche de présentation en classe avec les cercles de l'amitié.
  - ✓ Quiz sur les bons comportements en se basant sur le test des habiletés sociales.

#### **Quatrième année :**

- Thèmes : Les acteurs de l'intimidation et l'importance d'en parler.
- Deux périodes
- Notions : Survol intimidation, différence entre une situation désagréable et l'intimidation, acteurs de l'intimidation et importance d'en parler.
- Matériel à préparer :
  - ✓ Affiche «Stop!» pour encourager à en parler
  - ✓ Mise en situation
  - ✓ Cartes d'animations avec les questions
  - ✓ Présentation vidéo ONF La danse des brutes ?

#### **Cinquième et sixième année :**

- Thèmes : L'intimidation et «Est-ce de l'intimidation?»
- Deux périodes
- Notions : Définition de l'intimidation, formes de violences, degrés d'intimidation, différence entre une situation désagréable et l'intimidation, acteurs de l'intimidation et parallèle avec formation LSJPA (sixième année).
- Matériel à préparer :
  - ✓ Présentation vidéo ONF La danse des brutes
  - ✓ Quiz formes de violences et degrés d'intimidation.
  - ✓ Mise en situation
  - ✓ Cartes d'animations avec les questions
  - ✓ Vignettes situation désagréable ou intimidation.

#### **Parents :**

- Thèmes : Intimidation, distinction entre une situation désagréable et l'intimidation, affirmation, habiletés sociales, choisir de bons amis et importance d'en parler.
- But : Offrir une opportunité de réinvestissement à la maison suite aux ateliers vus à l'école.
- Power point ou document PDF envoyé par courriel.

#### **Références bibliographiques :**

DOYON, Nancy (2014). Agir contre l'intimidation, Québec, Éditions Midi Trente.

GUERTIN, F. (2011). La Ribambelle, un service pour les 5-6 ans CSP

WALKER, H. M., SEVERSON, H. H., et FEIL, E. G. (1995). Early Screening Project. Longmont, CO: Sopris West.